

# ENGAGEMENTS DU CHU SAINTE-JUSTINE

## ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Le CHU Sainte-Justine souscrit au principe d'équité, de diversité et d'inclusion, adopte les énoncés émis par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) et s'engage à renforcer ces valeurs au sein de son institution.

**L'équité** réfère à un traitement juste, visant notamment l'élimination des barrières systémiques qui désavantagent certains groupes. Un traitement équitable n'est pas nécessairement identique pour tous et toutes, mais tient compte des différentes réalités, présentes ou historiques, afin de permettre à toutes les personnes de bénéficier des mêmes opportunités en matière de promotion et de soutien à la recherche.

**La diversité** réfère à la présence au sein de l'écosystème de la recherche de personnes provenant de différents groupes, ce qui favorise l'expression de points de vue, d'approches et d'expériences variées, incluant ceux des groupes sous-représentés. Nous valorisons l'apport de cette diversité à la recherche.

**L'inclusion** réfère à la mise en place de pratiques permettant à l'ensemble des membres de la communauté de la recherche d'être et de se sentir valorisés, soutenus et respectés, en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés.

◆ Pour plus de renseignements, [visitez le site web du FRQ](#).

## POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE

Le CHU Sainte-Justine est doté d'une **Politique de promotion de la bienveillance et de prévention du harcèlement et de la violence**. Le CHUSJ reconnaît l'importance d'assurer un milieu de travail et de soins empreint de valeurs qui reflètent les attentes exprimées par les patients et leurs proches, ainsi que par les personnes qui œuvrent au CHU Sainte-Justine. Ces valeurs, décrites dans le Code d'éthiques, sont : la bienveillance, la quête de l'excellence, le partenariat et l'engagement individuel et collectif. Elles sont liées entre elles et doivent être vues comme un ensemble indissociable. Ainsi, toutes les personnes et les équipes liées aux activités du CHUSJ par les soins et services sont responsables de faire vivre au quotidien ces énoncés de valeurs.

Le CHUSJ est responsable des énoncés tant comme dispensateur de soins et services que comme employeur. Il assume un rôle de prévention, de dépistage, d'évaluation et d'intervention corrective lors de situation d'incivilité, de harcèlement ou de violence, en conformité avec les lois et les règlements en vigueur et avec ses valeurs organisationnelles, notamment celle de la bienveillance.

Le harcèlement est défini comme une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste. Il comprend notamment tout acte, propos ou exhibition qui diminue rabaisse, humilie ou embarrasse une personne, et tout acte d'intimidation, de menace ou de discrimination. La notion de harcèlement comprend notamment le harcèlement psychologique, le harcèlement sexuel qui se manifeste par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel et le harcèlement discriminatoire. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte atteinte et produit un effet nocif continu sur la personne.

Si vous croyez être victime de harcèlement, de violence, ou si vous posez des questions sur une situation que vous vivez, n'hésitez pas à communiquer avec le [Comité des affaires académiques](#) du Centre de recherche ou avec le [Bureau de la qualité de vie au travail](#) (BQVT) du CHU Sainte-Justine.

◆ Pour plus de renseignements, [visitez l'intranet](#).

### Ressources :



**Mylène Vermette**  
Conseillère-cadre, Ressources humaines  
514 345-4931, poste 3524  
[mylene.vermette.hsj@ssss.gouv.qc.ca](mailto:mylene.vermette.hsj@ssss.gouv.qc.ca)



**Graziella Bieto**  
Conseillère EDI  
[graziella.bieto.hsj@ssss.gouv.qc.ca](mailto:graziella.bieto.hsj@ssss.gouv.qc.ca)